

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*\*\*

N° 129.2020

#### Nombre de membres:

Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27 Pour : 27 Contre : 0

Date de la convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. ANDRE. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mme CHALLET. M. DEBUISSER. DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

**Pouvoir(s)**: Mme CHALLAL à M. RAFAZINE. Mme CLAIREFOND à Mme DENES. M. JAMMES à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. TALBOT à M. MUSARD.

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: Mmes ARMENGAUD. CHALLAL. CLAIREFOND. FABREGAS. OVADIA. MM. JAMMES. TALBOT.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

# <u>Objet de la délibération : SDEHG : ENVELOPPE FINANCIERE ANNUELLE</u> PREVISIONNELLE POUR PETITS TRAVAUX URGENTS 2021-2026

# Exposé:

Les petits travaux urgents sont des travaux d'investissement du SDEHG (hors maintenance) qui portent sur l'éclairage public et les feux tricolores et pour lesquels une réactivité importante du syndicat est attendue (déplacement urgent de candélabre ou de câble d'éclairage, remplacement de point lumineux hors-service, ...).

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais les petits travaux urgents relevant de sa compétence, le SDEHG propose aux communes, depuis 2018, de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

A partir de 2021, il est proposé d'engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Tout au long du mandat, toute demande de travaux urgents fera l'objet d'une étude détaillée et d'un chiffrage transmis à la commune sous la forme d'une lettre d'engagement à valider par le Maire. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées. Les lettres d'engagement validées seront rattachées à la délibération annuelle.

Chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution sera présenté par le Maire à l'occasion d'une réunion du Conseil municipal. Ce compte-rendu fera état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération.

Cette nouvelle procédure évite la prise d'une délibération en Conseil municipal pour chaque demande de travaux et écourte les délais de traitement.

La procédure habituelle reste en vigueur pour les travaux plus importants ou moins urgents.

Pour information, en 2020, l'enveloppe des petits travaux urgents n'a pas été utilisée.

#### Décision:

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

#### Décide

Article 1 : de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € annuel jusqu'à la fin du mandat.

# Article 2 : de charger le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
- de valider la participation de la commune,
- d'informer régulièrement le Conseil Municipal,
- d'assurer le suivi des participations communales engagées,
- de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Article 4 : de préciser que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Article 5: de prendre acte qu'il n'y a pas d'utilisation de l'enveloppe des petits travaux en 2020.

Le Maire, Gérard ANDRE

### Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20201217-17122020\_129-DE Reçu le 21/12/2020 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérar d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU= 0002 21310022500019,OU=MAI RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97= #0C144E545246522D323133313

0303232353030303139,O=MAIR IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL BAN CEDEX,C=FR

21/12/2020Commune d'Aucamville – 31140